

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.07.2018

Numéro de version 37

Révision: 03.07.2018

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Fe-1 TP
- **Code du produit:** 251404
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fournisseur :**  
Xylem Analytics Germany GmbH  
WTW  
Dr.-Karl-Slevogt-Straße 1  
82362 Weilheim  
Germany  
Tel. +49 881 183-0
- **Service chargé des renseignements :** E-Mail: Info.WTW@Xyleminc.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Chemtrec (USA & Canada) 800-424-9300 (INTERNATIONAL) 001 703-527-3887

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
disulfite de disodium
- **Mentions de danger**  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- **Conseils de prudence**  
P261 Éviter de respirer les fumées.  
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un médecin.
- **Indications complémentaires:**  
EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.  
EUH208 Contient méthénamine. Peut produire une réaction allergique.
- **2.3 Autres dangers** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 2)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.07.2018

Numéro de version 37

Révision: 03.07.2018

Nom du produit: Fe-1 TP

(suite de la page 1)

### · Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### · 3.2 Mélanges

· **Description** : Mélange contenant des composés inorganiques et organiques.

#### · Composants contribuant aux dangers:

CAS: 7681-57-4 EINECS: 231-673-0 Numéro index: 016-063-00-2 Reg.nr.: 01-2119531326-45-XXXX	disulfite de disodium	⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302	10-20%
CAS: 7775-14-6 EINECS: 231-890-0 Numéro index: 016-028-00-1 Reg.nr.: 01-21-19520510-57-XXXX	dithionite de sodium	⚠ Self-heat. 1, H251; ⚠ Acute Tox. 4, H302	10-20%
CAS: 100-97-0 EINECS: 202-905-8 Numéro index: 612-101-00-2 Reg.nr.: 01-2119474895-20-XXXX	méthanamine	⚠ Flam. Sol. 2, H228; ⚠ Skin Sens. 1, H317	0,1-<1%

· **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### · 4.1 Description des premiers secours

· **Indications générales** : Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

#### · après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

#### · après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min).

Envoyer immédiatement chercher un médecin

#### · après ingestion :

Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

### · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

brûlures

manifestations allergiques

après inhalation:

toux

irritations des muqueuses

en cas d'ingestion:

résorption

état maladif

vomissement

troubles gastro - intestinaux

diarrhée

douleurs

dyspnée

· **Indications destinées au médecin** : Les sulfites sont des produits augmentant la sensibilité naturelle des personnes.

### · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### · 5.1 Moyens d'extinction

#### · Moyens d'extinction:

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Sable sec

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.07.2018

Numéro de version 37

Révision: 03.07.2018

---

**Nom du produit: Fe-1 TP**


---

(suite de la page 2)

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**
    - Eau
    - Mousse
  - **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
    - Préparation contenant des composants combustibles.
    - La matière / le produit est auto - extincteur. Il peut cependant brûler s'il est joint à un matériau inflammable
    - Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
    - Peut être dégagé en cas d'incendie :
    - Oxydes de soufre (SOx)
    - Oxyde de sodium
    - Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
  - **5.3 Conseils aux pompiers**
  - **Équipement spécial de sécurité :**
    - Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
    - Porter un vêtement de protection totale
  - **Autres indications**
    - Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
    - Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
    - Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.
- 

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
  - **Conseil pour les non-secouristes:**
    - Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
    - Veiller à une aération suffisante
    - En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
    - Eviter la formation de poussière
  - **Conseil pour les secouristes:**
    - Porter un appareil de protection respiratoire.
    - Équipement de protection : voir section 8
  - **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
  - **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
    - Assurer une aération suffisante.
    - Recueillir par moyen mécanique.
    - Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
  - **6.4 Référence à d'autres rubriques**
    - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
    - Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13
- 

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- **Conseils pour une manipulation sans danger :**
  - Eviter la formation de poussière.
  - Bien dépoussiérer.
- **Mesures d'hygiène :**
  - Eviter tout contact avec les yeux
  - Eviter tout contact avec la peau
  - Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
  - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
  - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
  - Stocker dans un endroit frais.
  - Tenir à l'abri de la chaleur.
- **Indications concernant le stockage commun :**
  - Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
  - Ne pas stocker avec des acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
  - Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.07.2018

Numéro de version 37

Révision: 03.07.2018

### Nom du produit: Fe-1 TP

(suite de la page 3)

- Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
- Protéger contre les effets de la lumière
- Stocker à sec
- Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
- **Température de stockage recommandée** : 20°C +/- 5°C (environ 68°F)
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### · 8.1 Paramètres de contrôle

#### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

##### **CAS: 7681-57-4 disulfite de disodium**

VME (France) Valeur à long terme: 5 mg/m<sup>3</sup>

#### · Informations relatives à la réglementation VME (France): ED 984, 07.2012

#### · DNEL

Dose dérivée sans effet (DNEL)

##### **CAS: 7681-57-4 disulfite de disodium**

Inhalatoire DNEL 10 mg/m<sup>3</sup> (Travailleurs/long terme/effet systémique)  
(MERCK)

##### **CAS: 7775-14-6 dithionite de sodium**

Inhalatoire DNEL 10 mg/m<sup>3</sup> (Travailleurs/long terme/effet systémique)

##### **CAS: 100-97-0 méthénamine**

Dermique DNEL 8,8 mg/kg (Travailleurs/long terme/effet systémique)

Inhalatoire DNEL 31 mg/m<sup>3</sup> (Travailleurs/long terme/effet systémique)

#### · Procédures recommandées de contrôle:

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

#### · PNEC

Concentration prédite sans effet (PNEC)

##### **CAS: 7681-57-4 disulfite de disodium**

PNEC 75,4 mg/l (Station d'épuration des eaux usées)

0,1 mg/l (Eau de mer)

1 mg/l (Eau douce)

##### **CAS: 7775-14-6 dithionite de sodium**

PNEC 45,3 mg/l (Station d'épuration des eaux usées)

0,1 mg/l (Eau de mer)

##### **CAS: 100-97-0 méthénamine**

PNEC 100 mg/l (Station d'épuration des eaux usées)

0,5 mg/l (Eau de mer)

2,4 mg/l (Sédiment d'eau douce)

3 mg/l (Eau douce)

#### · Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### · 8.2 Contrôles de l'exposition

#### · Mesures d'ordre technique:

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.  
Voir point 7.

#### · Equipement de protection individuel :

##### · Protection respiratoire :

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

##### · Filtre recommandé pour une utilisation momentanée : Filtre combiné ABEK-P2

##### · Protection des mains :

Gants de protection.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.07.2018

Numéro de version 37

Révision: 03.07.2018

**Nom du produit: Fe-1 TP**

(suite de la page 4)

- **Matériau des gants**  
caoutchouc nitrile  
Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,11$  mm
- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Temps de rupture: Level 1 ( $< 10$  min)  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux** : Lunettes de protection hermétiques.
- **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.
- **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale** : Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· <b>9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</b>	
· <b>Aspect:</b>	
Forme / État physique :	poudre
Couleur :	blanc
· <b>Odeur :</b>	inodore
· <b>Seuil olfactif:</b>	Non applicable.
· <b>valeur du pH (10,4 g/l) à 20°C:</b>	3,4
· <b>Point de fusion/point de congélation :</b>	Non déterminé
· <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	Non déterminé
· <b>Point d'éclair :</b>	Non applicable.
· <b>Inflammabilité (solide, gaz) :</b>	Ce produit n'est pas inflammable.
· <b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé.
· <b>Température d'auto-inflammabilité :</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Propriétés explosives :</b>	Le produit n'est pas explosif.
· <b>Limites d'inflammabilité ou limites d'explosion :</b>	
inférieure :	Non applicable.
supérieure :	Non applicable.
· <b>Propriétés comburantes:</b>	Non
· <b>Pression de vapeur :</b>	Non applicable.
· <b>Densité :</b>	Non déterminé.
· <b>Densité relative :</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur :</b>	Non applicable.
· <b>Taux d'évaporation :</b>	Non applicable.
· <b>Solubilité(s):</b>	
l'eau :	soluble
· <b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Non applicable.
· <b>Viscosité :</b>	Non applicable.
· <b>Teneur en solvants :</b>	
solvants organiques	0,0 %
Teneur en substances solides :	100,0 %
· <b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** voir section 10.3
- **10.2 Stabilité chimique** Stable à température ambiante
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Un contact avec les acides provoque la libération de gaz toxiques  
Réactions au contact de l'air humide  
Réactions aux agents d'oxydation

(suite page 6)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.07.2018

Numéro de version 37

Révision: 03.07.2018

**Nom du produit: Fe-1 TP**

(suite de la page 5)

**10.4 Conditions à éviter**

Exposition à l'humidité.  
Fort réchauffement

**10.5 Matières incompatibles:**

nitrite de sodium  
chlorite de sodium

**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

dioxyde de soufre  
En cas d'incendie : voir chapitre 5.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Les indications suivantes concernent les composants individuels de la préparation.

CAS: 7681-57-4 disulfite de disodium		
Oral	LD50	1540 mg/kg (rat) (OECD 401) (MERCK)
Dermique	LD50.	> 2000 mg/kg (rat) (RTECS)
CAS: 7775-14-6 dithionite de sodium		
Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
	LD50.	2500 mg/kg (rat) (IUCLID)
CAS: 100-97-0 méthénamine		
Oral	LD50	9200 mg/kg (rat) (IUCLID)
Dermique	LD50.	> 2000 mg/kg (rat) (OECD 402)

**Effet primaire d'irritation :**

**de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**des yeux :**

Provoque de graves lésions des yeux.  
Danger d'opacification de la cornée.

**Informations sur les composants :**

CAS: 7681-57-4 disulfite de disodium		
Effet d'irritation de la peau	OECD 404	(lapin : pas irritation)
Effet d'irritation des yeux	OECD 405	(lapin : fortes irritation)
CAS: 7775-14-6 dithionite de sodium		
Effet d'irritation de la peau	OECD 404	(lapin : pas irritation)
CAS: 100-97-0 méthénamine		
Effet d'irritation de la peau	OECD 404	(lapin : pas irritation)
Effet d'irritation des yeux	OECD 405	(lapin : pas irritation)

**Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations sur les composants :**

Contient méthénamine. Peut produire une réaction allergique.

CAS: 7681-57-4 disulfite de disodium		
Sensibilisation	OECD 406	(cobaye : négatif)
CAS: 100-97-0 méthénamine		
Sensibilisation	OECD 406	(cobaye : positif)
	Patch test (human)	(positif) (IUCLID)

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** Les indications suivantes concernent au mélange :

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.07.2018

Numéro de version 37

Révision: 03.07.2018

**Nom du produit: Fe-1 TP**

(suite de la page 6)

· **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Informations sur les composants :**

CAS 7681-57-4: N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales (IUCLID).

CAS 7681-57-4: Pas de risque de lésion de la capacité de reproduction selon le test sur animaux (IUCLID).

CAS 7681-57-4 : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

OECD 414: Essai de tératogénéité

OECD 473: Essai de mutagénéité

OECD 471, 474, 476, 487: Essai de mutagénéité sur les cellules germinales

<b>CAS: 7681-57-4 disulfite de disodium</b>	
OECD 471	(négatif) (Bacterial Reverse Mutation Test - Ames test)
<b>CAS: 100-97-0 méthénamine</b>	
OECD 471	(négatif) (Bacterial Reverse Mutation Test - Ames test)
OECD 474	(négatif) (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test) (IUCLID)

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**

<b>CAS: 7681-57-4 disulfite de disodium</b>	
EC50	89 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202) (MERCK)
IC50	48 mg/l/72h (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201) (MERCK)
LC50	150 - 220 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss) (DIN 38412 Teil 15) (Merck)
<b>CAS: 7775-14-6 dithionite de sodium</b>	
EC50	98 mg/l/48h (Daphnia magna) MERCK
IC50	206 mg/l/72h (Desmodesmus subspicatus) MERCK
LC50	46-68 mg/l/96h (Leuciscus idus) (DIN 38412) (Merck)
<b>CAS: 100-97-0 méthénamine</b>	
EC50	36 mg/l/48h (Daphnia magna) (IUCLID)
EC10	5 mg/l (poisson)
LC50 (statique)	41 mg/l/96h (Lepomis macrochirus) (US-EPA)

· **Toxicité sur les bactéries:**

sulfate toxique > 2,5 g/l

<b>CAS: 7681-57-4 disulfite de disodium</b>	
EC50	56 mg/l (Pseudomonas putida) (17h) (IUCLID)
<b>CAS: 7775-14-6 dithionite de sodium</b>	
EC50	107 mg/l (Pseudomonas putida) IUCLID
<b>CAS: 100-97-0 méthénamine</b>	
EC50 (statique)	> 5000 mg/l (Toxicité sur les bactéries) (DIN 38412) (Merck, Vibrio fischeri)

· **Autres indications :**

Toxique chez les poissons:

(suite page 8)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.07.2018

Numéro de version 37

Révision: 03.07.2018

**Nom du produit: Fe-1 TP**

(suite de la page 7)

sulfate &gt; 7 g/l

· <b>12.2 Persistance et dégradabilité</b>	
CAS: 100-97-0 méthenamine	
OECD 302 C	39-47% / 28d (.) (Modified MITI Test (II))
· <b>12.3 Potentiel de bioaccumulation</b>	
CAS: 7775-14-6 dithionite de sodium	
log Pow	< -4,7 (.) (calculated)
CAS: 100-97-0 méthenamine	
log Pow	-2,84 (.) (experimental) (IUCLID)
· <b>12.4 Mobilité dans le sol</b> Pas d'autres informations importantes disponibles.	
· <b>12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB</b> Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).	
· <b>12.6 Autres effets néfastes</b> Une pénétration dans l'environnement est à éviter.	
· <b>Pollution des eaux :</b> Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.	

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· <b>13.1 Méthodes de traitement des déchets</b>	
· <b>Recommandation :</b> Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.	
· <b>Catalogue européen des déchets</b>	
16 05 06*	produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire
· <b>Emballages non nettoyés :</b>	
· <b>Recommandation :</b> Evacuation conformément aux prescriptions légales.	
· <b>Produit de nettoyage recommandé :</b> Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.	

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· <b>14.1 Numéro ONU</b>	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	
· ADR, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· <b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b> Non applicable.	
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b> Non applicable.	
· <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b> Non applicable.	
· <b>Indications complémentaires de transport :</b> Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus	

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.07.2018

Numéro de version 37

Révision: 03.07.2018

Nom du produit: Fe-1 TP

(suite de la page 8)

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :**

Aucun des composants n'est compris.

- **Directive 2012/18/UE (SEVESO III):**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

- **Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent  
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### \* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H228 Matière solide inflammable.  
H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- **Remarques pour formation.**

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

- **Acronymes et abréviations:**

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development  
STOT: specific target organ toxicity  
SE: single exposure  
RE: repeated exposure  
EC50: half maximal effective concentration  
IC50: half maximal inhibitory concentration  
NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Flam. Sol. 2: Matières solides inflammables – Catégorie 2  
Self-heat. 1: Substances et mélanges auto-échauffants – Catégorie 1  
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1  
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

- **Sources.**

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.  
IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)  
RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances )

- **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**